

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 18 mars 2014

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 11/03/2014
Date d'affichage : 11/03/2014
Nombre de conseillers
En exercice : 9
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mille quatorze,
Le dix huit mars à 20 H 30
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la
mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur
Jean-François LAMOTTE, Maire
Etaient Présents :
MM Jean-François LAMOTTE, Maire – Jean-François
LAHAYE - Patrice LECESNE Adjoints – Bernard CHARDOT -
Florence LOHIER - Françoise TRAVERT- Sylvain LACOUR -
Marylène GUIFFARD
Formant la majorité des membres en exercice
Absent : Mr Jean-Noël PONS

Mme Françoise TRAVERT a été élue secrétaire de séance

Salle de convivialité

Monsieur le Maire rappelle les observations et les demandes faites à Monsieur Lamare, architecte concernant le dossier d'avant - projet en vue de la construction de la salle de convivialité.

Délibération n° 2014 – 10

Informatique

Vu, la délibération n° 2013-30 en date du 17 octobre 2013 informatique / décision modificative,

Le maire présente deux devis au conseil municipal relatif à l'acquisition d'un nouvel ordinateur,

Après étude, le conseil municipal :

- accepte le devis de BS2I de Cherbourg- Octeville d'un montant de 1681.90 € HT
- autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Délibération n° 2014 – 11

Fonds de solidarité pour le logement

Le maire présente au conseil municipal, le courrier de Monsieur le Président du conseil général en date du 17 février 2014 invitant à délibérer pour une participation financière au Fonds de Solidarité pour le logement pour l'année 2014.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de ne pas adhérer à ce fonds.

Délibération n° 2014 – 12

Fonds d'aide aux jeunes 2014

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 18 mars 2014

Le courrier en date du 17 février 2014 de Monsieur le Président du conseil général sollicitant l'adhésion de la commune au fonds d'aide aux jeunes pour l'année 2014 est transmis au conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis défavorable.

CCP / Programme travaux

La Communauté de Communes des Pieux par courrier en date du 30 janvier 2014 recense les besoins pour les écoles en terme de petits travaux de fonctionnalités.

Le conseil municipal demande la réparation du bardage extérieur du préau.

Délibération n° 2014 – 13

Parafoudre / église

Le devis de Monsieur Norbert VANTOMME d'un montant de 2676.50 € HT concernant la mise à la terre du parafoudre de l'église est transmis au conseil municipal. Il s'agit d'ouvrir une tranchée, d'effectuer le terrassement et de remblayer après la pose du câble par l'entreprise.

Le conseil municipal :

- accepte ce devis pour le montant indiqué ci-dessus.
- autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Cérémonie du 8 mai

Cette année, la cérémonie de l'armistice aura lieu à Helleville pour toutes les communes du canton. Le rendez-vous est fixé à 10 heures à la mairie.